

Conseil d'administration Séance du 29 juin 2018

Délibération n°24-2018 Document unique d'évaluation des risques professionnels

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle et l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'avis du CHSCT du 20 mars 2018,

L'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Un des principes généraux de prévention est d'évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.

L'ensemble de cette évaluation et des actions de prévention déterminées est formalisé dans le Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce Document Unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. Il s'agit d'un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Sa réalisation permet :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Valide le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions

S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique

Autorise le Président à signer tous les documents correspondants.

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg®

Le Président,


Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 16

Votants : 19

Vote : majorité des voix, 4 abstentions